



Pose d'une cuisine équipée

Par **mapfra**, le **02/05/2019** à **12:53**

Bonjour,

Mon locataire souhaite poser, à ses frais, une cuisine équipée en remplacement d'un évier et bas d'évier actuel.

Je lui ai demandé de m'en faire une demande écrite.

Que dois-je préciser dans la réponse compte tenu qu'il ne pourra remettre en état l'existant ?
Est ce que je peux mettre en condition de laisser la cuisine équipée ?

Merci.

Marie.

Par **goofyto8**, le **02/05/2019** à **17:11**

bonjour,

[citation]Est ce que je peux mettre en condition de laisser la cuisine équipement ? [/citation]

oui, il faut le faire; sinon en démontant sa cuisine équipée il risque de causer des dégradations difficilement réparables sans engager des frais de remise en état importants.

Par **morobar**, le **03/05/2019** à **08:12**

Bonjour,

Souvent dans un cas semblable on évoque une possible reprise des équipements inversement proportionnelle, financièrement parlant, à la durée d'usage.

exemple: 3 ans ==> 30% puis 4 ans 15% et au delà de 5 ans==>zéro